

SÉANCE ORDINAIRE

11 NOVEMBRE 2013

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE RIVIÈRE-DU-LOUP  
MUNICIPALITÉ DE L'ISLE-VERTE**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de L'Isle-Verte tenue à la Cour de circuit le lundi 11 NOVEMBRE 2013, à 20 heures, à laquelle sont présents les membres du conseil suivants :

MONSIEUR STÉPHANE DUMONT  
MONSIEUR SIMON LAVOIE  
MADAME GINETTE CARON  
MONSIEUR GUILLAUME POTVIN  
MONSIEUR FRANÇOIS FILION  
MONSIEUR ROBERT LEGAULT

tous membres du Conseil siégeant sous la présidence de :

MADAME URSULE THÉRIAULT, mairesse.

Le secrétaire-trésorier est également présent.

Après constatation du quorum, il est proposé par monsieur Simon Lavoie et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal que l'ordre du jour suggéré soit accepté en maintenant l'item « Affaires nouvelles » fermé.

Il est par la suite proposé par monsieur Guillaume Potvin et adopté à l'unanimité des membres du conseil que le procès-verbal de la séance régulière tenue le 1<sup>er</sup> octobre 2013 soit approuvé. Également, il est proposé par monsieur Robert Legault et adopté à l'unanimité des membres du conseil que le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 3 octobre 2013 soit approuvé.

**Cérémonie d'assermentation des élus**

Il est à noter qu'en prémisses à la séance régulière des membres du conseil, à 19 h, s'est tenue une petite cérémonie d'assermentation des candidats élus suite aux élections municipales du 3 novembre 2013.

13.11.3.

**Mot de madame la mairesse**

Suite à l'ouverture de la réunion publique, madame Ursule Thériault adresse aux citoyens présents quelques mots mettant en lumière les principes d'une nouvelle gouvernance.

13.11.5.1.

**Nomination d'un membre du conseil municipal à titre de maire suppléant**

Afin de se conformer au 3<sup>e</sup> alinéa de l'article 210.24 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale, il est proposé par monsieur Guillaume Potvin, secondé par monsieur Stéphane Dumont, et adopté unanimement que le membre du conseil agissant à titre de maire suppléant auprès du conseil municipal, agisse également comme représentant au sein du conseil des maires de la MRC de Rivière-du-Loup. En l'occurrence, madame Ginette Caron devient donc titulaire de ces deux fonctions à compter du 11 novembre 2013 et ce, pour un terme d'un an.

#### 13.11.5.2.

#### **Nomination des représentants dûment autorisés à signer les effets bancaires de la Municipalité**

Attendu que la Municipalité de L'Isle-Verte doit adopter une résolution aux fins de mandater des représentants dûment autorisés à signer les effets bancaires pour et au nom de la Municipalité;

Attendu qu'à titre de personne morale, la Municipalité doit s'assurer que les effets bancaires soient signés par deux de ses représentants;

En conséquence, il est proposé par monsieur Guillaume Potvin et adopté unanimement :

Que la Municipalité de L'Isle-Verte désigne le maire et le secrétaire-trésorier et directeur général à signer les effets bancaires, pour et au nom de la Municipalité et, en l'absence du maire, le conseiller agissant à titre de substitut au maire assumera cette même responsabilité.

En l'occurrence, à compter du 11 novembre 2013, les représentants dûment autorisés sont les suivants:

- ⇒ Madame Ursule Thériault, mairesse
- ⇒ Madame Ginette Caron, mairesse suppléante
- ⇒ Monsieur Guy Bérubé, secrétaire-trésorier et directeur général

#### 13.11.5.3.

#### **Formation des élus « Le comportement éthique »**

Attendu qu'en vertu de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, toute municipalité a l'obligation d'adhérer à un code d'éthique lui étant propre;

Attendu qu'en vertu de cette loi, tous les membres d'un conseil municipal doivent obligatoirement suivre une formation portant sur l'éthique et la déontologie en matière municipale;

Attendu que l'association municipale qu'est la Fédération québécoise des municipalités s'assure que cette formation soit dispensée dans la région administrative du Bas-Saint-Laurent;

Attendu que vendredi, le 28 mars 2014, cette formation est offerte à Notre-Dame-du-Portage;

En conséquence, il est proposé par monsieur Simon Lavoie et adopté unanimement que la Municipalité de L'Isle-Verte défraie les coûts inhérents à cette formation. Le coût d'inscription est de 215 \$ (plus taxes) par participant.

#### 13.11.5.4.

#### **Démarches de perception pour taxes impayées - Suspension de procédures**

Attendu que certaines démarches légales avaient été entreprises afin de percevoir des arrérages de taxes municipales;

Attendu que le conseil municipal actuel souhaite prendre connaissance des dossiers visés par cette procédure;

Attendu que pour se faire, une suspension des démarches légales s'impose;

En conséquence, il est proposé par madame Ginette Caron et adopté unanimement que la Municipalité de L'Isle-Verte demande à ce que soient suspendues, auprès de la firme d'avocats Cain Lamarre Casgrain Wells, les procédures de récupération de taxes municipales impayées et ce, jusqu'à avis contraire.

**13.11.6.1.**

**Demande de modification d'une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec - Propriété de Ferme Vertile inc.**

Attendu que les travaux de prolongement de l'autoroute 20 nécessitent l'acquisition de diverses parcelles de terrain en territoire agricole;

Attendu qu'en cours de réalisation, certaines modifications peuvent être jugées indispensables afin de tenir compte de nouvelles réalités et de contraintes imprévues;

Attendu qu'un nouveau corridor est nécessaire, le long de la nouvelle autoroute afin de permettre la circulation de véhicules hors route à proximité de cette nouvelle voie (le tout représentant une superficie de 1 232,5 m<sup>2</sup>, et longeant les lots 149-P et 128-P, propriété de Ferme Vertile inc.);

Attendu que le ministère des Transports du Québec souhaite se départir, au profit de Ferme Vertile inc., d'un excédent de terre agricole couvrant une superficie de 2 710,089 m<sup>2</sup>, à l'intersection de la rue Notre-Dame et de l'autoroute, soit une parcelle du lot 149-P;

Attendu que l'objet de cette demande ne peut s'appliquer ailleurs qu'à l'endroit établi, le tout n'ayant aucun véritable impact pour les activités agricoles du secteur;

En conséquence, il est proposé par monsieur François Filion et adopté unanimement que la Municipalité de L'Isle-Verte appuie cette démarche auprès de la CPTAQ, le tout tel que demandé par le ministère des Transports du Québec.

**13.11.6.2.**

**Demande de compensation pour l'usage temporaire d'un local - Propriété sise au 16, rue St-Jean-Baptiste**

Attendu que la Municipalité de L'Isle-Verte était aux prises avec un besoin urgent d'immeuble pour y abriter plusieurs chats errants;

Attendu que monsieur Marcel Pettigrew, propriétaire de l'immeuble situé au 16, rue St-Jean-Baptiste, a consenti à ce que cet immeuble soit utilisé aux fins ci-haut mentionnées;

Attendu qu'en contrepartie de l'usage de cet immeuble, un montant forfaitaire de 500 \$ a été demandé par le propriétaire des lieux;

Attendu le caractère raisonnable de cette demande;

En conséquence, il est proposé par madame Ginette Caron et adopté unanimement que la Municipalité de L'Isle-Verte autorise cette dépense.

13.11.7.

**Comptes du mois**

Le secrétaire-trésorier dépose les listes suivantes :

Comptes à payer au 31/10/2013 :	171 947,90 \$
Déboursés directs d'octobre 2013 :	46 890,89 \$

Suite au dépôt de l'ensemble des comptes à payer et déboursés couvrant le mois d'octobre 2013, il est proposé par monsieur Simon Lavoie et adopté unanimement que ces comptes soient approuvés et que les déboursés inhérents soient autorisés.

13.11.8.1.

**Local des élus au centre administratif municipal**

Attendu que les membres du conseil municipal jugent opportun d'être en mesure d'accueillir la population dans un local situé à proximité des activités administratives de la Municipalité;

Attendu que de menus travaux d'aménagement seront nécessaires pour offrir ce nouveau service;

En conséquence, il est proposé par monsieur François Filion et adopté unanimement que la Municipalité de L'Isle-Verte autorise les travaux de transformation nécessaires.

13.11.10.

**Levée de la séance**

À 20 h 40, il est proposé par monsieur Simon Lavoie et adopté unanimement que la séance soit levée.

---

MAIRESSE

---

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP  
MUNICIPALITÉ DE L'ISLE-VERTE**

**SÉANCE  
EXTRAORDINAIRE**

**25 NOVEMBRE 2013**

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de L'Isle-Verte tenue à la salle municipale le lundi 25 novembre 2013, à 20 heures, à laquelle sont présents :

MONSIEUR STÉPHANE DUMONT  
MONSIEUR SIMON LAVOIE  
MADAME GINETTE CARON  
MONSIEUR GUILLAUME POTVIN  
MONSIEUR FRANÇOIS FILION  
MONSIEUR ROBERT LEGAULT

tous membres du conseil siégeant sous la présidence de :

MADAME URSULE THÉRIAULT, mairesse.

Le secrétaire-trésorier est également présent.

Il est tout d'abord constaté que la présente séance a été dûment convoquée, tel que requis par le code municipal (article 152 et suivants), aux membres du conseil.

Après lecture de l'avis de convocation, il est proposé par madame Ginette Caron et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal que l'ordre du jour soumis soit accepté tel que lu.

**13.11Sp.3.**

**Taxes de services imposées aux garderies en milieu familial**

Attendu que les membres du nouveau conseil municipal considèrent injustifié que les services offerts par les petites garderies privées se voient attribuer la vocation d'activité commerciale;

Attendu que ces petites garderies en milieu familial exercent un certain pouvoir d'attraction loin d'être négligeable auprès des jeunes familles;

Attendu que d'assurer le maintien de ce service ne peut qu'être bénéfique pour notre communauté et ce, même avec la venue prochaine d'un centre de la petite enfance, les parents auront ainsi un éventail d'offre de services fort intéressant en matière de garde d'enfants;

En conséquence, il est proposé par monsieur Robert Legault et adopté unanimement que la Municipalité de L'Isle-Verte confirme que les garderies en milieu familial n'auront plus à assumer de taxes de services commerciales à compter du premier janvier 2014.

**13.11Sp.4.**

**Avis de motion - Modification de la réglementation relative à la tenue des séances du conseil municipal**

Avis de motion est, par les présentes, donné par le conseiller, monsieur Guillaume Potvin, qu'à une séance subséquente sera déposé pour adoption

un règlement ayant pour objet de modifier ou de remplacer le règlement 2012-109 établissant les règles relatives à la tenue des séances du conseil de la Municipalité de L'Isle-Verte.

**13.11Sp.5. Lieu de la séance publique du conseil du 9 décembre 2013**

Il est proposé par monsieur Simon Lavoie et adopté unanimement que la Municipalité de L'Isle-Verte assure le déroulement de la prochaine séance publique du conseil municipal dans l'immeuble situé au 199, rue Saint-Jean-Baptiste à L'Isle-Verte, immeuble connu sous le nom de « Cour de circuit de L'Isle-Verte ».

**13.11Sp.6. Accessibilité de l'édifice municipal à l'ensemble des nouveaux élus**

Il est proposé par monsieur Simon Lavoie et adopté unanimement que chacun des élus municipaux aient accès au centre administratif municipal et ce, à leur convenance. Entre autres, ces derniers disposeront d'une clef sécurisée facilitant leur accès et la tenue d'un registre des présences sera obligatoire.

**13.11Sp.8. Levée de la séance**

À 20 h 50, il est proposé par madame Ginette Caron et adopté unanimement que la séance soit levée.

---

MAIRESSE

---

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER